

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Wecryl 271 CH**
- **UFI: 7KW4-K09N-8000-9GTN**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16
- **Emploi de la substance / de la préparation** Etanchéité
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Internet: www.westwood-ch.com
- **Service chargé des renseignements:**
Département de la sécurité des produits
Monsieur Wegner
Tél. : +49 5702 83 92 145
Email : sdb@westwood.de
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)
CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: **Wecryl 271 CH**

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acrylate de 2-éthylhexyle
acrylate de n-butyle
Méthacrylate de méthyle
Diéthanol-p-toluidine

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
vPvB: Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Informations environnementales et toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Reg.nr.: 01-2119453158-37	Acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 80-62-6 EINECS: 202-615-1 Reg.nr.: 01-2119452498-28	Méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
CAS: 141-32-2 EINECS: 205-480-7 Reg.nr.: 01-2119453155-43	acrylate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 2)

Numéro CE: 911-490-9 Reg.nr.: 01-2119979579-10	Diéthanol-p-toluidine Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-≤0,5%
---	---	------------

· **Indications complémentaires:**

Le produit ne contient pas de matières particulaires respirables. Classification avec H373 / H372 ne se applique pas à la préparation.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Après inhalation, même en l'absence de signes de la maladie, corticostéroïde par inhalation (par exemple Ventolair) donner.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Rampants vapeurs peuvent se traduire par une plus grande distance de l'allumage!

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: **Wecryl 271 CH**

(suite de la page 3)

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau · De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

au moins 7 fois changements d'air par heure

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Seuls les équipements anti-explosion.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 5)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 4)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
max. 30 ° C Température de stockage
Stockage nécessaire dans un local collecteur.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle (≥10-<25%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 38 mg/m ³ , 5 ppm Valeur à long terme: 38 mg/m ³ , 5 ppm S SSc;
--------------	--

80-62-6 Méthacrylate de méthyle (≥2,5-<10%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 420 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 210 mg/m ³ , 50 ppm S SSc;
--------------	---

141-32-2 acrylate de n-butyle (≥2,5-<10%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 22 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 11 mg/m ³ , 2 ppm H S SSc;
--------------	--

112945-52-5 CAB-O-SILO M-5 Untreated Fumed Silica (≤2,5%)

TWA (Suisse)	Valeur momentanée: 4 mg/m ³
--------------	--

· DNEL

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle

Dermique	DNEL	242 µg/cm ² (Employé / industriel / commercial) À long terme et à court terme
Inhalatoire	DNEL	37,5 mg/m ³ (Employé / industriel / commercial) 38 mg/m ³ (hmn)

80-62-6 Méthacrylate de méthyle

Inhalatoire	DNEL	208 mg/m ³ (wrk)
	DNEL (travailleur)	210 mg/m ³ (Long terme - effets locaux) 210 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques) à long terme
	DNEL (population)	74,3 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques) 105 mg/m ³ (Long terme - effets locaux)

141-32-2 acrylate de n-butyle

Inhalatoire	DNEL (travailleur)	11 mg/m ³ (Long terme - effets locaux)
-------------	--------------------	---

Diéthanol-p-toluidine

Dermique	DNEL (travailleur)	1,4 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	9,8 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques)

(suite page 6)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 5)

· PNEC	
103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle	
Boden	2,3 mg/l (Les microorganismes du sol)
	1 mg/l (sol)
PNEC	1 mg/kg
	0,0023 mg/kg (prise orale)
eau	0,126 mg/l (sédiment)
	0,002727 mg/l (eau douce)
PNEC	2,3 mg/l
80-62-6 Méthacrylate de méthyle	
PNEC	1,48 mg/kg
PNEC sédiment	1,47 mg/kg dw (sol)
	5,74 mg/kg dw (eau douce)
PNEC	10 mg/l
	0,094 mg/l (L'eau de mer)
	0,94 mg/l (eau douce)
Diéthanol-p-toluidine	
PNEC sédiment	0,12 mg/kg dw (L'eau de mer)
	1,2 mg/kg dw (eau)
PNEC	0,005 mg/l (L'eau de mer)
	0,048 mg/l (eau)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Protection respiratoire:

Assurer une bonne ventilation.

A l'intérieur et en cas de dépassement des valeurs limites Utiliser un appareil respiratoire autonome : type de filtre A1, à fortes concentrations A2, en cas d'exposition intensive ou prolongée utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 6)

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Recommandation générale : la durée d'utilisation des gants de protection est d'environ 50% du temps de pénétration mesuré en laboratoire !

· Matériau des gants



Gants en caoutchouc butyle - butyle par exemple KCL BUTOJET

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Durée de la percée : ≥ 480 min

The selection of a suitable glove depends not only on the material but also on other quality characteristics and varies from manufacturer to manufacturer.

Protective gloves according to EN 374.

Suitable material: nitrile rubber

· Temps de pénétration du matériau des gants

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

· **Protection des yeux:**


Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

· **Protection du corps:**


Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Divers, selon l'encrage

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Impossible à déterminer.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

Non déterminé.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Inflammable.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:**

0,9 Vol % (103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle)

· **Supérieure:**

6,4 Vol % (103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle)

· **Point d'éclair**

37 °C

· **Température d'inflammation:**

252 °C (103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle)

· **valeur du pH:**

Mélange non polaire/aprotique.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 7)

· Viscosité:	
· Cinématique à 20 °C:	3.571-4.630 mm²/s (EN ISO 2431)
· Dynamique à 20 °C:	4.000-5.000 mPas (EN ISO 2555)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	log Pow: 4,29 (2-EHA); (25 °C, OECD 107) log Pow: 1,38 (MMA) log Kow 2,38 (25 °C) (BA)
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,08-1,12 g/cm³ (EN ISO 2811-1)
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0 %
· VOC (CE)	≥7,66-<7,67 %
· Teneur en substances solides:	62-64 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique.
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Une polymérisation dangereuse peut se produire après l'épuisement de l'inhibiteur
- **10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur. Evitez la lumière solaire directe.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique	DL50	26.167 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	135 mg/l (rat)

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle

Oral	DL50	4.435 mg/kg (rat) (BASF-Test)
	LD50	4.435 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	7.522 mg/kg (lapin)
	CL50	7.520 mg/kg (lapin)
	LD50	7.522 mg/kg (lapin)

14808-60-7 Quarzsand

Oral	DL50	>1.234.567 mg/kg
	LD50	>1.234.567 mg/kg

80-62-6 Méthacrylate de méthyle

Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL	2.000 ppm (rat) dans l'eau potable, 6 - 2000 ppm Constatations: Aucun effet toxique
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	DL50	>5.000 mg/kg (lapin)
	CL50	>5.000 mg/kg (lapin)
	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	NOAEL	25 ppm (rat) 25 - 400 ppm Résultats: des lésions des muqueuses dans le nez à 400 ppm
	CL50/4h	29,8 mg/l (rat)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 9)

</

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Effet irritant
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint. A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** Le médicament est rapidement métabolisé (MMA).

- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle		
Oral	LD50	4.435 mg/kg (rat)
14808-60-7 Quarzsand		
Oral	LD50	>1.234.567 mg/kg
80-62-6 Méthacrylate de méthyle		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)

- **Toxicité par administration répétée** pas de données disponibles
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** pas testé.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien		
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II

CH/FR —

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle

EC50/21d 0,5 mg/l (daf)

80-62-6 Méthacrylate de méthyle

EC3/16h 100 mg/l (*Pseudomonas putida*) (Cell proliferation inhibition test, Bringmann-Kühn)

EC50/21d 49 mg/l (daf)

· Toxicité aquatique:

103-11-7 Acrylate de 2-éthylhexyle

autre (28d)	>1.000 mg/kg (Les microorganismes du sol) (Directive 217 de l'OCDE) Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.
-------------	---

EC50/48h	1,3 mg/l (daf) 1,3 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (Directive 202 de l'OCDE) Part 1
----------	---

CL50/96h	1,81 mg/l (aqv) 1,81 mg/l (poisson) 1,81 mg/l (La truite arc) (OECD 203)
----------	--

ErC50/72h	1,71 mg/l (algue)
-----------	-------------------

NOEC/21d	0,19 mg/l (daf) 0,19 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
----------	---

Les détails de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.

EC50/72h (statique)	1,71 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i>) (OECD 201) Die Angaben der toxischen Wirkung bezieht sich auf die analytisch ermittelte Konzentration.
---------------------	--

80-62-6 Méthacrylate de méthyle

EC50	170 mg/l (aac)
------	----------------

EC50/48h	69 mg/l (daf) 69 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (OECD 202)
----------	--

CL50/96h	>79 mg/l (aqv) >79 mg/l (La truite arc) (OECD 203)
----------	---

ErC50/72h	>110 mg/l (algue) >110 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (OECD 201)
-----------	--

NOEC/72h	49 mg/l (algue) >110 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>) (OECD 201)
----------	--

NOEC/21d	37 mg/l (daf)
----------	---------------

EC50/72h	>110 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>) (OECD 201)
----------	---

EC0	100 mg/l (<i>escherichia coli</i>)
NOEC	9,4 mg/l (<i>Danio rerio</i>) (OECD 210) fish early life stage test, 35 days 37 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (OECD 211) 21 days

(suite page 12)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 11)

141-32-2 acrylate de n-butyle	
EC50	8,2 mg/l (daf)
CL50	2,1 mg/l (car)
EC0/3d	>150 mg/l (Bel) (industriell (aerob))
autre (28d)	>1.000 mg/kg (BMO) (Directive 217 de l'OCDE) Le produit n' a pas été testé. L'énoncé est dérivé du produit b de structure ou de composition similaire. L'indication de toxicité se réfère à la concentration nominale.
EC50/48h	8,2 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE) L'indication de toxicité se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.
NOEC/21d (statique)	0,136 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) L'indication de l'effet toxique se rapporte aux concentrations déterminées analytiquement.
EC50/96h (statique)	2,65 mg/l (Selenastrum capricornutum) (Directive 201 de l'OCDE) L'indication de toxicité se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. 2,1 mg/l (w) (Ligne directrice 203 de l'OCDE, débit) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.
EC20/0,5h	>1.000 mg/l (Bel) (OECD 209) Le produit n' a pas été testé. L'énoncé est dérivé d'une structure ou d'une composition de produit similaire.
NOEC	0,136 mg/l (poisson)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:** Le produit est aisément biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

MMA: Une liaison à la phase solide des boues du sol, les sédiments et les eaux usées ne devrait pas. De la surface de l'eau la substance est évaporé lentement dans l'atmosphère. Lorsque la substance dans l'environnement, il verleibt de préférence dans le compartiment dans lequel il a émergé.

2-EHA: Le produit flotte sur l'eau et ne se dissout pas. Adsorption sur le sol n'est pas probable.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Valeur DCO:** 2-EHA: demande théorique en oxygène (TSD) = 5,6 g/g

· **Valeur DBO5:** 0.14 g/g (MMA)

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

(suite page 13)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 12)

Recommandation:


Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.

Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.

Code déchet:

Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets

080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG	néant
· IATA	UN1263
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG	néant
· IATA	PAINT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG	
· Classe	néant
· IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG	néant
· IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non

(suite page 14)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 13)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Remarques:	> 450 l: 3 F1, III (2.2.3.1.5)
· IMDG	
· Remarques:	> 450 l: 3, III (2.3.2.5)
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour la directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

- **Classe de pollution des eaux:** classe B (Classification propre)

(suite page 15)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 14)

- **VOC (CE)** $\geq 7,66$ - $< 7,67$ %
- **VOCV (CH)** $\geq 0,02$ - $< 0,03$ %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555).

L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· Numéro de la version précédente: 1

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 16)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 08.05.2025 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 08.05.2025

Nom du produit: Wecryl 271 CH

(suite de la page 15)

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Sources**

www.gestis.de

www.echa.eu

logkow.cisti.nrc.ca

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —